



# **[ORANGE] CHARGE DE TRAVAIL : Vos Entretiens Individuels ont droit à la parole !**

**Conformément aux articles 6.3 et 7 de l'accord de méthodologie sur l'évaluation et l'adaptation de la charge de travail du 21 juin 2016, les 64 216 Entretiens Individuels (EI) réalisés en 2021, dans l'UES Orange, ont été scrutés sur leur partie dédiée à la charge de travail.**

L'entreprise en a ressorti une vision synthétique de votre perception personnelle de votre charge de travail, triée en 7 thèmes, le reste de vos verbatims étant classés hors thématique charge de travail.

Cette vision conforte les remontées que vous avez pu exprimer lors de l'enquête du CNPS1 réalisée en octobre 2021, et dont les résultats sont présentés aujourd'hui:

La perception d'une charge de travail en augmentation, ou déjà importante, reste très présente.

La CFDT agit, grâce à ses militants, pour privilégier une prévention primaire<sup>2</sup> des Risques Psycho Sociaux au sein de l'entreprise, en particulier la sur/sous-charge de travail qui peuvent mener au BurnOut/BoreOut .

Votre parole est essentielle à la compréhension et à la perception de l'impact de votre charge de travail.

LE SEUL MOYEN, aujourd'hui, est de partager ce constat lors de votre EI , de demander à votre manager de commencer, si possible, l'entretien par la partie analyse de la charge de travail, et surtout, de remplir l'espace prévu en commentaire sur la charge de travail : faible, adaptée ou forte ; en hausse,

stable, en baisse ou

bien fluctuante, avec ou sans pics d'activité.

Il est essentiel que vous puissiez caractériser votre charge de travail. Considérer cette dernière comme « gérable », ce qui a le plus souvent été écrit comme tel, ne permet pas de détecter s'il y a un risque. Imaginez une charge importante, « gérable » mais qui est à la limite de ce qui serait supportable ... rien ne permet d'anticiper le risque de surcharge, pourtant proche.

Les problématiques de charge de travail sont individuelles ou collectives, notamment en cette période de transformations et de départs non remplacés.

N'hésitez pas à vous tourner vers vos représentants CFDT.

Vos témoignages nous permettront de peser sur l'entreprise pour améliorer vos conditions de travail, voire lancer toutes les alertes nécessaires.

**1 : CNPS = Comité National de Prévention du Stress**

**2: Prévention primaire= Diminution ou élimination du risque.**



Documents

[\[ORANGE\] CHARGE DE TRAVAIL : Vos Entretiens Individuels ont droit à la parole !](#)